



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 novembre 2021

**Maison de services au public de Fournols :
porte d'entrée vers les services administratifs**

Services proposés :

- Mise à disposition d'un ordinateur
- Connexion en wifi de votre ordinateur, tablette ou téléphone
- Service reprographie pour impressions, photocopies et scans
- Informations sur la vie quotidienne : enfance, culture, transports, vie associative, aides sociales, logement, accompagnement sur internet, service déchets...

Accompagnement dans vos démarches en ligne :

- Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : carte d'immatriculation, permis de conduire, pré-demande de passeport/carte identité, ...
- Assurance Retraite : demande de retraite, ...
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Aide pour le Logement (APL), Revenu de Solidarité Active (RSA), ...
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : compte Améli, demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), attestations diverses, ...
- Impôts : déclaration de revenus, taxe foncière, taxe d'habitation, ...
- Pôle Emploi : actualisation, recherche d'emploi/formation, ...
- Aides pour l'habitat : dossier MaPrimeRénov', Certificat d'économie d'énergie/Coup de pouce Energie, ...
- Aide à la création d'adresse mail, recherche internet, ...

Permanences :

- CPAM : tous les mercredis de 9h30 à 11h30 en visioconférence et sans rendez-vous

Horaires d'ouverture :

- Lundi et mercredi de 9h30 - 12h / 13h - 16h



COORDONNÉES

Maison de services au public de Fournols (MSAP) (à coté de la mairie)
5 Rue de la Poste 63980 FOURNOLS

Céline Bonnard et Annick Lenoir

Tél. 04 73 95 23 44

msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) vous accueille les lundis de 9h30 à 11h30 à la Maison de l'Animation (hors vacances scolaires) à Saint Germain L'Herm.

Que vous soyez parent de jeune(s) enfant(s), assistante maternelle, garde d'enfant à domicile, assistant(e) familial(e), grand-parent ou futur parent, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Qu'est-ce qu'un LAEP ?



C'est un lieu « ouvert et gratuit » qui accueille de manière libre, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé avec des professionnels et/ou des bénévoles garants des règles de vie spécifiques, les accueillants offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

La règle de base est la confidentialité.

Le LAEP est souvent un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.



Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

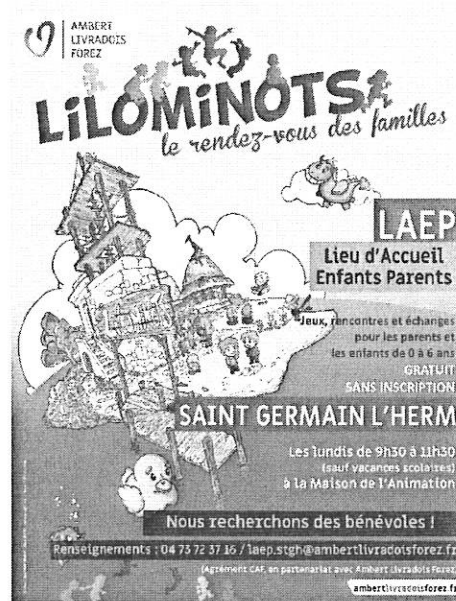


Pour contacter votre LAEP :

Christine COUFORT au 04 73 72 37 16 (le lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi) ou laep.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Plus d'informations sur la page des LAEP :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/lieu-daccueil-enfants-parents/>



Afin de pérenniser ce service, nous recherchons des bénévoles accueillants !

Attention, le LAEP sera exceptionnellement fermé lundi 3 janvier, l'accueil reprendra le 10 janvier.



L'équipe d'animation accueille vos enfants de 4 à 16 ans, de 7H30 à 18H, à la maison de l'animation de Saint Germain l'Herm, les mercredis en période scolaire, pendant les vacances scolaires et un samedi par mois dans le cadre de l'Activ'Ados.

AMBERT
IVRADOIS
FOREZ

Vacances d'automne



Les déguisements sont de retour, les enfants ont participé à une chasse aux bonbons où habitants et commerçants ont joué le jeu. Les enfants sont rentrés avec des bonbons plein le chaudron ! Ils ont également passé un court moment avec les résidents de l'EHPAD Roux de Berny.



Les enfants ont également planté un cerisier du Japon dans la petite cour à côté de l'Accueil de Loisirs, ils étaient tous très fiers.



L'Activ'Ados destiné aux 10-16 ans, proposé un samedi par mois sera de retour dès janvier 2022 avec une soirée Raclette, jeux et DJ à la salle de Saint-Sauveur-la-Sagne. Le flyer sera disponible très bientôt !

Le nouveau dans l'équipe de l'Accueil de Loisirs, :

Depuis le mois de juin, Céline FERRY a repris les fonctions de direction adjointe aux côtés d'Agnès CHOUAYH, directrice.

Pour contacter votre Accueil de Loisirs :

Bureaux administratifs : Rue de la paix - 63630 SAINT GERMAIN L'HERM

06 45 54 86 82 / 04 73 72 12 55

alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Pour information l'accueil de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël.

L'accueil des enfants sera de nouveau possible à partir du mercredi 5 janvier 2022.

Plus d'informations sur la page des accueils de loisirs :

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/enfance-et-jeunesse/accueils-de-loisirs/>

La Compagnie de Gendarmerie d'Ambert vous informe et vous alerte avec PanneauPocket



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket** 
- 2 Recherchez la Compagnie de Gendarmerie d'Ambert ou 63600
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

100%
GRATUIT

100%
ANONYME

0%
PUBLICITÉ

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



PANNEAUPOCKET

Disponible gratuitement sur



Contre les cambriolages, les bons réflexes !



Quelques chiffres !!

En 2019, 2274 cambriolages ont été commis sur le département du Puy-de-Dôme. En moyenne 5,5 cambriolages pour 1000 logements pour la période 2018-2020.

Comment s'en préserver ?

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement ou démarchage suspect dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. En cas de doute, composez le **17** pour signaler un comportement suspect.



Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégondage, etc ...).

Ne laissez pas à l'extérieur des outils susceptibles d'être utilisés pour commettre une effraction.

Ne stockez pas de matériel sensible dans un abri de jardin faiblement sécurisé (outillage électroportatif ...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sortes qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit transmise de manière fiable et rapide.

Vous pouvez compléter votre dispositif par un système de vidéoprotection.

Avant de laisser quelqu'un rentrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Avant de partir en vacances

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien ...)

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur pour la lumière, TV ou radio ...

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération tranquillité vacances. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur internet. Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr

En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le



Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, type de véhicule, immatriculation ...)

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Interdisez l'accès des lieux.



Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes bancaires dérobés.

Déposez plainte auprès de la brigade de gendarmerie.

Des conseils personnalisés pour
rendre votre domicile plus sûr ?



Rendez-vous à votre brigade de gendarmerie
pour contacter le correspondant sûreté

En savoir plus sur www.interieur.gouv.fr



**Partenaire de
votre sûreté**





AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Gratuites et
sans
rendez-vous

Permanences Amélioration de l'habitat privé

La communauté de communes Ambert Livradois Forez en collaboration avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme met en place des permanences sur les questions liées à l'amélioration de l'habitat privé.

Pour les particuliers : des conseils neutres, un accompagnement technique, réglementaire et financier, personnalisé.

Permanences

- Maison de services au public Arlanc
4ème mardi de chaque mois
- Maison de services au public Cunlhat
2ème mardi de chaque mois
- Maison de services au public Olliergues
1er vendredi de chaque mois
- Maison de services au public Viverols
3ème mardi de chaque mois



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
Remboursement de la consommation
d'énergie et d'émission.

Rénov'actions 63 : un service pour vous simplifier la vie !

Vous souhaitez isoler votre logement, améliorer sa ventilation, changer de système de chauffage pour faire des économies d'énergie ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller Rénov'actions63 !

Depuis début 2021, 3 000 personnes ont déjà bénéficié de conseils d'experts !

À l'heure où le coût des énergies flambe, il offre aux particuliers l'opportunité de rénover leur logement pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures.

Rénov'actions63 est le service public de rénovation de l'habitat dans le département du Puy-de-Dôme. Financé par la Région, le Département et les Intercommunalités, il est déployé dans l'ensemble des communes d'Ambert Livradois Forez.

« Un service neutre et gratuit qui s'adresse à tout le monde, quels que soient les revenus ».

Il vous suffit d'appeler au 04 73 42 30 75. Xavier OLAGNIER, conseiller technique, rendra contact à la suite de cette demande. Outre les conseils techniques, il pourra également vous informer sur les aides financières existantes en matière de rénovation.

Vers un projet global de d'éco-rénovation

Un des enjeux du service public est d'amener les propriétaires vers une rénovation performante de leur logement comprenant, selon les cas, des travaux d'isolation, des changements de fenêtres, de systèmes de ventilation ou de chauffage notamment.

Votre conseiller Rénov'actions63 vous propose également un accompagnement « à la carte », en vous guidant sur les meilleurs choix de travaux à réaliser, et est présent à vos côtés tout au long de votre projet de rénovation globale.

Rappel du numéro de téléphone : 04.73.42.30.75

Jours, lieux et horaires des permanences (sans rendez-vous) :

- Ambert : tous les jeudis matin au guichet unique du commerce et de l'habitat (3 rue de Goye)
- Arlanc : tous les 4^{ème} mardis matin de chaque mois à la MSAP (51 route nationale)
- Cunlhat : tous les 2^{ème} mardis matin de chaque mois à la MSAP (8 grande rue)
- Olliergues : tous les 1^{er} vendredis matin de chaque mois à la MSAP (13 av. Maréchal Delattre de Tassigny)
- Viverols : tous les 3^{ème} mardi matin de chaque mois à la MSAP (Place de l'Eglise)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



AMBERT
LIVRAVOIS
FOREZ





Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme

**Pour toutes vos questions juridiques ou techniques
sur le logement :**

Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété ...

***Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !***

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

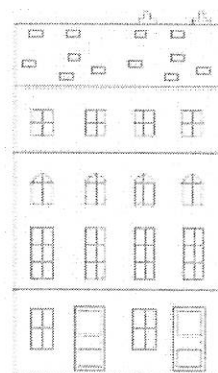
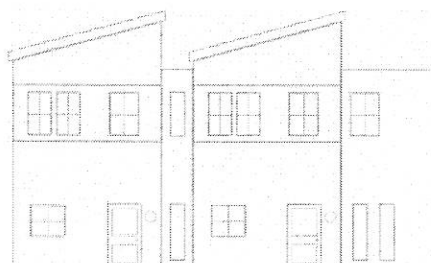
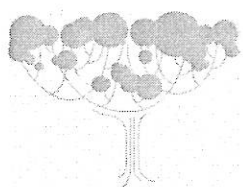
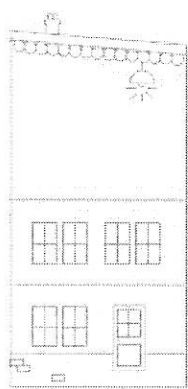
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org



Communiqué

**OBJET : PROPOSITION D'ARTICLE POUR BULLETIN MUNICIPAL
AGGLO PAYS ISSOIRE
ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES COUZES AU LIVRADOIS**

Préambule

Depuis 2018, l'Agglo Pays d'Issoire est porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle a mis en place des actions afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et élabore actuellement un contrat territorial qui a pour objectif de mettre en œuvre le volet gestion des milieux aquatiques.

Cadre général de la gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) instaure au sein de l'Union Européenne une obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La transposition de cette directive s'organise principalement autour de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui constitue le texte central de la politique française de l'eau.

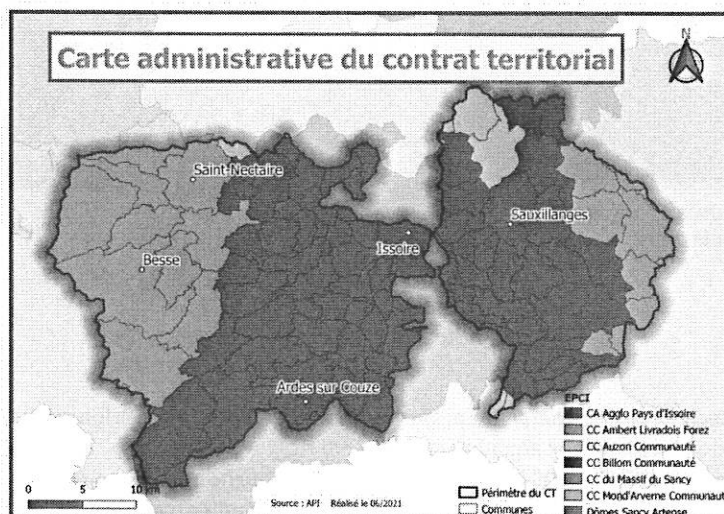
La mise en place de cette législation se fait à une échelle territoriale cohérente qui permette de planifier la gestion de l'eau localement avec une portée juridique. Notre territoire est concerné par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne (orientations fondamentales, programme de mesures) ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval (programme d'aménagement et de gestion durable, règlement).

Le contrat territorial (CT) est un outil permettant de mettre en place, à une échelle locale, une programmation multithématique opérationnelle conforme aux objectifs du SDAGE et du SAGE ayant pour principal objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Le contexte local

Suite à la finalisation des contrats territoriaux « Eau-Mère et le ruisseau des Parcelles », « Couze Pavin », « Couze Chambon Amont » et « Lembronnet » portés par des EPCI, une volonté de poursuivre les actions à une échelle plus large et cohérente a été entreprise. Ainsi, l'Agglo Pays d'Issoire porte actuellement une élaboration de contrat territorial des Couze au Livradois en partenariat avec les intercommunalités concernées et les partenaires techniques et financiers. La carte suivante présente le territoire d'élaboration du CT en fonction des intercommunalités.



Agglo Pays d'Issoire

Mail : contact@capissoire.fr

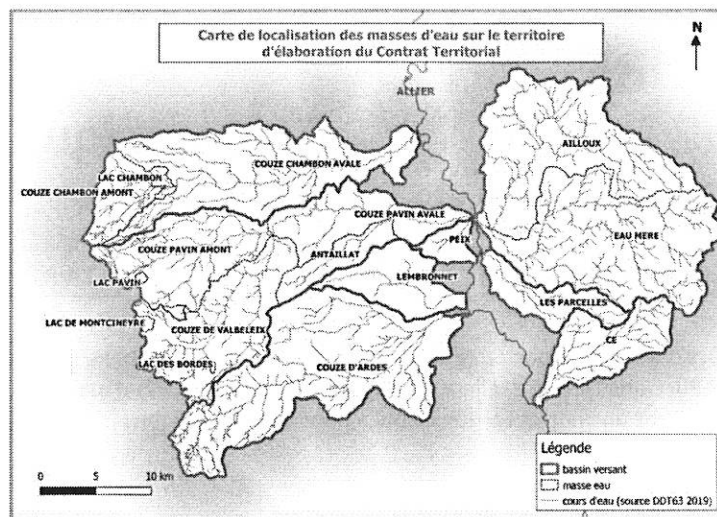
7ter boulevard André Malraux

BP 90162

63500 ISSOIRE

Tél : 04 15 62 20 00

Ce projet concerne les bassins versants de l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles, le Cé, la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes et également les lacs de Bourdouze, de Montcineyre, des Bordes, Pavin et Chambon. Le territoire s'étend sur près de 1200 km² pour plus de 1200 km de cours d'eau. La carte ci-dessous présente les différentes masses d'eau concernées par ce projet.



L'état des lieux du SDAGE fait apparaître un état globalement dégradé puisque 69 % des masses d'eau cours d'eau présentent un état moins que bon. Dans l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques, défini par la DCE, il semble donc pertinent de mettre en place une programmation d'actions adaptée. Selon les risques identifiés de non atteintes du bon état comme la continuité écologique, les macros polluants et les nitrates, différentes pressions sur les milieux aquatiques doivent être étudiées et seront pris en compte dans le diagnostic : l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, les étangs, l'atteinte aux zones humides et les obstacles à l'écoulement.

L'élaboration est menée sur la période 2021-2023 et comprendra l'ensemble des volets suivants : cours d'eau, zones humides, agro-environnemental, lacs, assainissement, ressource en eau et communication. Au cours de cette année 2021, les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet ont été :

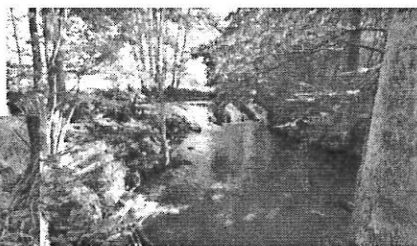
- la signature d'une convention de partenariat entre les intercommunalités concernées ;
- la validation de la méthode de diagnostic ;
- la réalisation d'une étude qualité des cours d'eau ;
- la mise en place de sondes de mesure de températures ;
- le début du diagnostic avec notamment la réalisation des relevés terrains cours d'eau sur les masses d'eau Cé, ruisseau de Peix et Ailloux.



Relevé diagnostic - rejet au cours d'eau



Installation des sondes thermiques



Relevé diagnostic - seuil infranchissable

Les animateurs techniques en charge du projet se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la gestion des milieux aquatiques :

- **Maxime TREBUCHON** : 06 83 00 32 56, maxime.trebuchon@capissoire.fr ;
- **Aurélien GRANDPIERRE** : 06 22 06 29 09, aurelien.grandpierre@capissoire.fr .

Des aides financières pour les propriétaires forestiers sur le territoire du Parc Livradois-Forez avec Sylv'ACCTES

Le dispositif Sylv'ACCTES du Parc Livradois-Forez permet aux sylviculteurs du territoire de réaliser des travaux d'amélioration des peuplements qui, par leur nature, vont orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements plus résistants et plus résilients. C'est-à-dire des peuplements qui retrouveront plus facilement et/ou plus rapidement leur état de référence après une perturbation (attaque parasitaire, évènement climatique majeur, etc.).

Sur ses trois premières années de mise en œuvre, le dispositif Sylv'ACCTES du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a permis de verser plus de **173 000 € d'aides directes aux propriétaires forestiers** sur le territoire, pour plus de **400 ha** de travaux accompagnés. Pour poursuivre sur cette lancée, le nouveau dispositif est renouvelé et s'enrichit dès 2022.

La forte mobilisation des acteurs de la forêt, du monde environnemental, des collectivités et services de l'État a permis d'améliorer le Plan sylvicole territoriale (PST) du Parc Livradois-Forez pour répondre toujours mieux aux enjeux de la forêt en Livradois-Forez, tout en tenant compte des problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Aussi, les aides Sylv'ACCTES s'enrichissent sur le territoire du Parc Livradois-Forez, notamment selon les principes suivants :

- Le plafond des aides au reboisement mélangé dans les plantations résineuses en impasse sylvicole est rehaussé et passe à 2500€/ha (itinéraire 2).
- Suite aux difficultés évoquées, sont proposées deux nouvelles options pour la gestion des rémanents (reboisement d'impasses sylvicoles, itinéraire 2).
- L'itinéraire 3 est étendu à tout peuplement feuillu autochtone (dont accrus).
- Pour les 3 itinéraires, le marquage des arbres à conserver pour la biodiversité, des arbres d'avenir et des cloisonnements est intégré à l'aide au diagnostic et au martelage.
- Pour les 3 itinéraires, le taux d'aide en forêt publique passe de 40 à 50% du montant HT des travaux, sous réserve du plafond (il reste de 70% en forêt privée).

Sylv'ACCTES s'adresse aux propriétaires forestiers privés et publics dont la forêt se situe sur le territoire du Parc (communes adhérentes ayant approuvé la charte du Parc) et souhaitant s'engager dans un des itinéraires proposés pour une durée minimale de 10 ans.

Si les critères d'éligibilité sont remplis, le propriétaire peut bénéficier de subventions sur les travaux réalisés conformément à l'itinéraire choisi, avec un taux de subvention de 70% en forêt privée et de 50% en forêt publique (sur le montant hors taxes des travaux).

Pour en savoir plus : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>

Contact : Morgane Malard, 04 73 95 57 57, m.malard@parc-livradois-forez.org

Evolution du Service des Impôts des Particuliers d'AMBERT

À partir du 1^{er} janvier 2022,

la gestion et le recouvrement des impôts des particuliers sont transférés au

**Service des Impôts des Particuliers
de THIERS**

*Avenue du Bon Repos,
63 300 THIERS*

**Ouvert du Lundi au Vendredi
De 8H30 à 12H30**

**+
Antenne d'AMBERT,**

*Place Charles de Gaulle,
63 600 AMBERT*

**Ouvert du Lundi au Vendredi
De 8H30 à 12H00**

Vous pourrez aussi nous **contacter** au 0 809 401 401

nous **écrire** via la **messagerie sécurisée** depuis le site **impots.gouv.fr**

après authentification depuis « votre espace particulier », vous accédez au service :



vous renseigner dans un des points d'accueil de proximité :

*Espace France Services de VIVEROLS,
3, place de l'église,*

*Permanence en mairie de CUNLHAT,
8, grand' Rue*

*Espace France Services de SAINT DIER d'AUVERGNE,
2, rue de l'Octroi,*

*Permanence en mairie de COURPIERE,
Place de la cité administrative, :*

**payer vos impôts par paiement à l'échéance
ou près de chez vous auprès d'un buraliste agréé ⁽¹⁾ :**



à AMBERT :
*l'Estanco,
le Totem,
librairie Verdier ;*

à ARLANC :
Le Mayombe

à CUNLHAT :
Chez CHAINAY,

à MARSAC en LIVRADOIS:
Chez VERHELLEN,

à VIVEROLS:
Le bourricot gris